

AVENANT N°3

Du 15 JUIN 2018

Aux Règles de Classe Jauge dans le cadre des courses en catégorie RSO 2 Edition de Mars 2018

AVENANT aux règles H.2.15.9. Et H.2.1.1

« Les modifications ou rajouts par rapport au texte initial sont en caractère gras »

« Les suppressions par rapport au texte initial sont en caractères rayés »

H.2.15.9.

« Rédaction réservée dans l'attente des directives de la FFVoile, fera l'objet d'un avenant sécurité »

Les produits pharmaceutiques sont définis par la liste Pharmacie Classe Figaro Bénéteau ~~2017~~ **2018**© suivant la catégorie de course, ~~γ~~ **compris le conteneur si nécessaire**. Les dates de péremption doivent être respectées.

A cet effet, la liste Pharmacie doit être complétée pour chaque bateau par le nom commercial et la date de péremption de chaque article présent. Cette liste sera exigée lors des contrôles de sécurité.

Le livret de conseils médicaux est celui délivré avec la pharmacie.

H.2.1.1 Matériel, équipements et dispositions obligatoires a) Matériel Fixe (Suite)		4	3	2	1	Plombé	Observations
Couteau dans son étui	H.2.15.8	1	1	1	1		Sur la barre
Collier de récupération d'homme à la mer	H.2.3.2		1	1	1		RSO 4.22.6
<u>Conteneur étanche de survie</u> , contenant :	H.2.17	1	1	1	1	× ×	plombé en cat. 1, 2, 3 et 4
2 ^{ème} VHF portable + accus rech.		1	1	1	1		RSO 3.29
Miroir de signalisation		1	1	1	1		
Lampe électrique étanche		1	1	1	1		+ piles et ampoule de rechange
Couverture de survie (2)		1	1	1	1		
Feux rouges automatiques à main		4	4	4	4		
Fusées rouges à parachute		6	6	6	6		
Fumigènes orange		2	2	2	2		
Sachets de fluorescéine		2	2	2	2		
Bâtons Cyalume		2	2	2	2		
Pharmacie	H.2.15.9			1	1		Rédaction réservée

Pour l'édition 2018 de La course Le Havre ALLMER CUP et La Solitaire URGO Le Figaro aucun complément de pharmacie ne sera requis dans le conteneur de survie.

Le Responsable de la commission Jauge et Sécurité

